

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 22/06/2020

L'an 2020 et le 22 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **exceptionnellement dans la salle des fêtes** afin de pouvoir respecter les distanciations suite au COVID 19, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEYER Hélène, BESNARD Frédérique, CLORY Céline, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien, MORIN Jackie, NUGUES Yoann, OLIVIER Cyrille

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 15/06/2020

Date d'affichage : 26/06/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 26/06/2020

Et publication ou notification

Du : 26/06/2020

Secrétaire de séance : M. BAZIN Olivier

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'une question notée en VIII.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I- Révision des loyers au 01/07/2020

II- Frais de déplacement des élus

III- Proposition des membres de la Commission Communale des impôts directs (CCID)

IV- Formation des élus municipaux, fixation des crédits affectés.

V- Un point sur la commission des bâtiments

VI- Un point sur la commission des Chemins

VII- Un point sur la Commission Enfance-Jeunesse-Culture et Communication

VIII- Réorganisation des services – Autorisations d'absence au titre des événements familiaux accordées aux agents de la Commune

IX- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25/05/2020

I- Révision des loyers au 01/07/2020

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs des loyers de **0.95 %** au 01/07/2020 pour les logements situés au n°3 Place du Pilon.

Tarif au 01/07/2020 :

Appartements	Montant loyers
Rez de chaussée	225,92 €
1er étage gauche	223,62 €
1er étage droite	261,06 €
2ème étage droite	171,09 €
2ème étage gauche	179,78 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

II- Frais de déplacement des élus

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le remboursement des frais de déplacement des élus qui doivent se rendre à des réunions pour représenter la commune, hors du territoire communal. Ne sont pas concernés le Maire et les Adjointes étant donné que leurs déplacements sont couverts par l'indemnité de fonction.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

III- Proposition des membres de la Commission Communale des impôts directs (CCID)

Les membres du Conseil Municipal proposent à Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes, une liste de 12 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants, contribuables communaux, dans le but de lui permettre de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, dont 2 choisis hors commune, susceptibles de siéger à la Commission Communale des dits impôts.

MEMBRES TITULAIRES

Mme Françoise ROGER-KLEINMANN
M. Mickaël PERROS
Mme Claude CLÉMENT
M. Guy BROSSIER
M. Patrice LEVEAUFRE
M. Fabrice RAVENEAU
Mme Bernadette PERRET
Mme Sylvaine MONTRIEUX
Mme Lucette MORIN
M. Fabrice GUÉRIN

MEMBRES SUPPLEANTS

M. Jimmy CRESPIEN
Mme Françoise JUBEAU
M. Gérard BESNARD
Mme Frédérique AUGER
M. Bernard GAUDIN
M. Bernard MINIER
Mme Marie-Françoise RIEDINGER
Mme Nathalie BARILLÉ
Mme Soizic BLIN
M. Éric LERÉ

HORS COMMUNE

Mme Marie-Françoise DUPIN
M. Mickaël GASNIER

HORS COMMUNE

M. Jean Noël NOUCHET
Mme Christiane BODY

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Formation des élus municipaux, fixation des crédits affectés.

Le Conseil Municipal a décidé que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur. Un crédit de 2 700 € a été inscrit lors de l'établissement du budget 2020 à l'article 6535.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

V- Compte rendu de la commission des bâtiments

Rapporteur : Monsieur MORIN, Président de la Commission des bâtiments

Exposé : Madame Frédérique BESNARD a été élue Vice-Présidente lors de la commission des bâtiments le 09/06/2020. Un état des lieux des bâtiments communaux a été réalisé en vue d'établir les différents travaux à prévoir. Nous sommes dans l'attente d'une lettre confirmant l'obtention d'une subvention (DSIL) à hauteur de 40 % concernant les travaux de la bibliothèque et de l'annexe de la salle des fêtes.

La commission des bâtiments n'est pas favorable à la réalisation d'un passage "bitumé" au niveau du parking de la salle des fêtes.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Programmation voirie 2020 et compte rendu la commission des Chemins

Rapporteur : Monsieur MÉTIVIER, Président de la Commission des Chemins

Exposé : Madame Frédérique BESNARD a été élue Vice-Présidente lors de la commission des Chemins le 10/06/2020. Présentation des différents travaux de voiries prévus, révision du "passage" en enrobé pour le parking de la salle des fêtes.

Entreprise Travaux de voirie Fonctionnement	Tarif HT	Tarif TTC
JUGÉ Camille S.A. (Durtal)	3 206,25 €	3 847,50 €
Durand Luc SA (Longué-Jumelles)	3 384,50 €	4 061,40 €
Dinand TP	N'a pas répondu à notre demande	

Entreprise Travaux de voirie Investissement	Tarif HT	Tarif TTC
JUGÉ Camille S.A. (Durtal)	15 058,75 €	18 070,50 €
Durand Luc SA (Longué-Jumelles)	18 286,10 €	21 943.32 €
Dinand TP	N'a pas répondu à notre demande	

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir pour les travaux de voiries en fonctionnement l'entreprise Juge Camille S.A. pour un montant de **3 847.50 € TTC**
- Décide de retenir pour les travaux de voiries en investissement l'entreprise Juge Camille S.A. pour un montant de **18 070.50 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer les devis retenus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Compte rendu de la Commission Enfance-Jeunesse-Culture et Communication

Rapporteur : Monsieur NUGUES, Président de la Commission Enfance, Jeunesse, Culture et Communication

Exposé : Lors de la réunion de la commission Enfance, Jeunesse, Culture et Communication Madame Caroline GIRARD a été élue Vice-Présidente de la partie Communication et Madame Céline CLORY Vice-Présidente de la partie Enfance, Jeunesse et Culture.

Différents sujet ont été abordés :

- Pour le site internet une formation est prévue avec l'Association des Maires
- Le prochain bulletin Municipal « Lignes Montaines » est en cours d'élaboration
- Différentes animations ont été évoquées
- Une réflexion pour rendre l'Aire de jeux plus attractive est lancée (Balançoire, jeux de boules...)

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Réorganisation des services – Autorisations d'absence au titre des événements familiaux accordées aux agents de la Commune

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 21 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service: ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'événement, ne peut y prétendre. Elles ne sont pas récupérables.

Considérant l'avis du comité technique du 17 mars 2020

Le maire propose à l'assemblée d'adopter les autorisations d'absence suivantes :

Evénements	Nombre de jours pouvant être accordés
Mariage - de l'agent (ou souscription PACS) - d'un enfant - d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, père, mère	5 jours 2 jours 1 jour
Décès - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS), d'un enfant ou petit enfant - Du père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur - oncle, tante, neveu, nièce	5 jours 4 jours 1 jour
Maladie très grave - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant - père, mère	5 jours 5 jours 3 jours
Naissance - d'un enfant	3 jours
Déménagement - De l'agent	2 jours
Garde momentanée - d'un enfant de moins de 16ans	5 jours

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide **d'adopter les autorisations d'absence ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IX- Questions diverses :

- Chaque élu aura des permanences pour l'ouverture et la fermeture de l'église, les week-ends et jours fériés pour permettre aux visiteurs de découvrir une partie de notre beau patrimoine architectural.

- Suite à l'invitation de M. Le Maire une réunion s'est tenue le 10/06/2020 en présence du bureau du Comité d'Animation et de M. le 1^{er} Adjoint. Par la voix de son Président, le Comité d'Animation nous informe qu'il souhaite « prendre plus d'indépendance et pouvoir s'envoler », autrement dit ne plus s'occuper de l'animation de notre village.

Le conseil Municipal décide d'accorder une audience de 10 minutes au bureau du Comité d'Animation en début de séance de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 juillet 2020 à 20h30.

Une Commission des fêtes est créée. Elle réunira des élus et les habitants volontaires.

- Constitution d'une commission ouverte « Réflexion sur la légitimité, le bien-fondé de la réouverture d'une école à Montigné-Lès-Rairies composée de M. Jackie MORIN, Mme Caroline GIRARD, Mme Hélène BARDELMEIJER, Mme Céline CLORY, M. Yoann NUGUES, M. Gérard CHASSOULIER et des Ignémontaines et Ignémontains volontaires.

- Constitution d'une Commission des fêtes avec M. Jackie MORIN, M. Yoann NUGUES, M. Gérard CHASSOULIER et Mme Catherine VARLET ...

- Le SIEMML propose de réaliser la sécurisation du réseau basse tension en aérien sur une partie du Bourg. Ces travaux seront intégralement financés par le SIEMML. Une autre solution est proposée, l'effacement du réseau pour un coût de 45 492.00 €. Monsieur le Maire proposera au responsable du SIEMML de venir présenter ce projet au conseil municipal.

- Suite à la décision de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de placer les réunions des Commissions Communautaires le 2^{ème} jeudi de chaque mois à 18h30, un élu ne peut pas siéger dans deux commissions différentes. De ce fait certains délégués désignés le 25/05/2020 doivent être remplacés.

Tableau des délégués aux différentes Commissions Communautaires :

Communes	Economie- Emploi - Formation- Insertion	Aménagement du territoire - urbanisme- PLUiH - logement - numérique	Environnement - Energie- Mobilité - PCAET- milieux aquatiques	Petite Enfance et Enfance Jeunesse	Solidarités Actions sociales - MSAP-	Finances - Commande publique Uniquement les VP	Assainissement - Patrimoine- Services techniques	Culture - Loisirs - Tourisme	Commission Locale d'Evaluation de transfert de charges CLETC
MONTIGNÉ- LÈS-RAIRIES	- olivier BAZIN	-Lucien MÉTIVIER - Jackie MORIN	- Hélène BARDELMEIJER	- Yoann NUGUES	- Gérard CHASSOULIER		- Cyrille OLIVIER	- Céline CLORY	- Gérard CHASSOULIER

- Lecture du Maire de différentes lettres de félicitations pour l'élection du Conseil Municipal.

- Un bon d'achat de 300 € sera remis à la Commune par le Département afin d'acheter des arbustes pour soutenir les pépiniéristes locaux.

- Création d'une Commission « Environnement » composée de Mme Hélène BARDELMEIJER, M. Gérard CHASSOULIER, M. Yoann NUGUES, Mme Frédérique BESNARD et Mme Caroline GIRARD.

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 20 juillet à 20h30.

Sans autre question, la séance est levée à 23h50.